

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2017

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 7 mars 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Sylvain Juneau, maire

Formant le quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme France Hamel.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

## PROCÈS-VERBAL

---



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



### 2017-082

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



### DÉPÔT DE DOCUMENT



#### DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE *RÈGLEMENT N° 2017-518 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 068 367 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PJT-17-320-001-E)*

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (pjt-17-320-001-E)*.



### QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 21 ET 27 FÉVRIER 2017



### PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le greffier dépose un procès-verbal de correction relatif à l'avis de motion 2017-068 et à la résolution 2017-069.



2017-083

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 21 ET 27 FÉVRIER 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017, de la séance extraordinaire du 27 février 2017 et du procès-verbal de correction du 3 mars 2017.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 FÉVRIER 2017 – RAPPORT DU MAIRE**

Dépôt est fait du rapport écrit du maire des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 22 février 2017



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 MARS 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 8 mars 2017.



2017-084

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 MARS 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-017** Entente de service de trois ans entre la Ville de Québec et l'*Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord*, relativement à la réalisation d'activités dans le cadre du plan d'action pour la protection de la prise d'eau et du lac Saint-Charles
- AP2017-038** Adjudication de contrats pour la fourniture de divers produits d'atelier pour l'entretien du parc véhiculaire (VQ-49086)
- BV2017-002** Contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et *Société en commandite Stadacona WB*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019
- AP2017-020** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de commutateur industriels (VQ-48999)
- AP2017-021** Renouvellement du contrat entre la Ville de Québec et *ESRI Canada Limitée*, relativement aux licences d'utilisation des produits *ERSI* pour une période de trois ans, du 15 février 2017 au 14 février 2020 (dossier 43283)
- A1GT2016-217** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1<sup>re</sup> Avenue, quartier Lairet et quartier Vieux-Limoilou – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- A1GT2017-025** Modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1<sup>re</sup> Avenue, quartier Vieux-Limoilou – Arrondissement de La Cité-Limoilou

- BE2017-001** Entente entre la Ville de Québec et *Festival d'été international de Québec inc.*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2017
- DE2017-007** Entente entre la Ville de Québec et *De Marque inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Démonstration d'un système novateur de prêt de livre numériques multiprotection avec application de lecture intégrée et solution de lecture à travers un navigateur web* dans le cadre du *Programme de vitrine technologie de la Ville de Québec*
- DE2017-011** Entente entre la Ville de Québec et *Québec Numérique*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Semaine numérique de Québec 2017*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2017-026** Acte de rétrocession en faveur de la Ville de Québec des droits, titres et intérêts que *Société Action-Chambreurs de Québec* possède dans la propriété sise au 328, rue du Pont, désignée comme étant le lot 1 478 876 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2017-028** Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du boulevard Charest Ouest constituée de parties du lot 1 479 054 du cadastre du Québec – Arrondissement de la Cité-Limoilou
- IN2017-005** Entente de collaboration entre la Ville de Québec et à la Ville de L'Ancienne-Lorette, relativement à la reconstruction des réseaux souterrains et des infrastructures routières appartenant à la Ville de Québec et à la Ville de L'Ancienne-Lorette dans le cadre des travaux de remplacement du pont P-13384 situé sur le boulevard Wilfrid-Hamel au-dessus de la rivière Lorette
- OT2017-003** Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement au versement d'une aide financière pour des projets en tourisme
- OM2017-001** Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- TI2017-004** Entente entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale*, relativement à l'acquisition de sous licences d'utilisation des logiciels *ESRI*
- SO2017-001** Nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- PC2017-025** Appropriation de 200 000\$ à même le fonds général de l'agglomération
- PC2017-022** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif sur le lot numéro 1 696 839 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1107*

DE donner au conseiller Raynald Brulotte, à titre de remplaçant désigné par le maire, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



## PROPOSITIONS



2017-085

### CONSEIL – DEMANDE À L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC – DÉSIGNATION DU NOUVEAU CENTRE DE GLACES INTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE le Centre de glaces permettra la concentration des sports de glace sur un site central comprenant un anneau de 400 mètres permettant d'accueillir des compétitions d'envergure nationale et internationale, et hébergera le centre d'entraînement national Gaétan-Boucher, de même qu'il comprendra au centre deux

patinoires, une pour le patinage de vitesse courte piste et le patinage artistique et l'autre pour un usage polyvalent;

CONSIDÉRANT QUE la vocation du Centre de glaces en est une qui va au-delà d'un usage local et régional;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet sera financé en grande partie par les gouvernements du Québec et du Canada à la hauteur de 45 800 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec par l'adoption de la résolution CV-2016-0840 le 7 novembre 2016 et par l'énoncé dans le sommaire décisionnel LS2016-061 l'accompagnant, fait état que la dépense en est une de proximité puisqu'elle se rattache à des travaux portant sur un bâtiment relevant de la compétence de proximité;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée publiquement au cours des dernières semaines par les élus de la Ville de Québec que le Centre de glaces soit ajouté à la liste des équipements d'agglomération de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE signifier le désaccord du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à ce que le futur Centre de glaces fasse partie des équipements de l'agglomération de Québec.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



2017-086

**TRÉSORERIE – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalités s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter les règles;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités, intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises qui lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixe et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**2017-087**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-061 RELATIVE À LA SUBVENTION POUR L'OPÉRATION DE LA PISCINE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY – ANNÉE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution 2017-061 relative à la subvention pour l'opération de la piscine du Campus Notre-Dame-de-Foy, adoptée le 21 février 2017, en ajoutant « plus 9 000 \$ » pour les bains libres" entre les mots « Notre-Dame-de-Foy » et « payable ».

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**2017-088**

**GESTION DU TERRITOIRE – CESSIION POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS – LOT 6 067 484**

CONSIDÉRANT la présence de la décharge du lac St-Augustin et d'un milieu humide sur le lot projeté 6 067 484;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire cède à la Ville le lot 6 067 484 d'une superficie de 4 107,7 m<sup>2</sup> aux fins de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE ce lot servira de compensation pour milieux humides envers le Ministère de l'Environnement et sera protégé en conséquence.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter le transfert du lot 6 067 484 projeté en faveur de la ville à titre de parcs et espaces verts;

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer un acte de cession par lequel M. Michel Daigle et Mme Nicole Delisle cèdent à titre gratuit à la Ville une partie des lots 5 260 197, 5 260 198, 5 260 199 et 5 260 200 qui sera désignée comme étant le lot 6 067 484 selon le plan de l'arpenteur-géomètre Renaud Hébert sous le numéro 1 143 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2017-089**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-520 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 560 000 \$ POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUE INTELLIGENT AU DEL (PJT-16-340-001-E)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 560 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent au DEL* (pjt-16-340-001-E).

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**2017-090**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-521 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 121 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE VANNES ET DE MISE AUX NORMES DES BORNES D'INCENDIE (PJT-17-320-002-E)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-521 décrétant un emprunt de 121 000 \$ pour des travaux de remplacement de vannes et de mise aux normes des bornes d'incendie* (pjt-17-320-002-E).

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**2017-091**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-522 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 66 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PJT-17-705-001-E)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-522 décrétant un emprunt de 66 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* (pjt-17-705-001-E).

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, la présidente s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance close à 20 h 35.

France Hamel, mairesse suppléante

Daniel Martineau, greffier